



Bâtonnat de Paris 2026 (élections des 10 et 12 décembre 2024) – Notre site de campagne est en ligne

Commentaire d'arrêt publié le 03/10/2024, vu 115 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Notre site de campagne est en ligne

Notre site de campagne est en ligne

<http://www.chhum-maran-batonnat2026.paris/>

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Changeons l'ordre !

Il y a une **fracture ordinale** entre les 34 000 avocats et leur ordre.

A Paris, 22 000 (sur 34 000) consœurs et confrères ne votent pas aux élections ordinales.

En effet, les consœurs et confrères n'ont **plus confiance** dans l'institution ordinale, qui est accaparée par des ordinaires issus majoritairement d'un syndicat financé par l'ordre.

Cette **consanguinité des élites ordinaires est incompatible avec un ordre impartial.**

Nous vous présentons quelques-uns de nos **engagements disruptifs** pour réduire cette **fracture ordinale**.

Ensemble nous réduirons la fracture ordinale.

1) Un ordre plus inclusif et plus démocratique !

1.1) Au 1^{er} janvier 2027, nous voulons que la conférence du Stage soit paritaire femmes / hommes avec **6 secrétaires femmes / 6 secrétaires hommes. Il n'est plus tolérable que les avocates, qui représentent 80 % des jeunes avocats, soient sous représentées à la Conférence !**

1.2) Pour les procédures criminelles et devant les cours d'assistés, le Bâtonnier désignera tout confrère qui pratique le droit pénal inscrit sur une liste après examen des connaissances, les secrétaires de la conférence conservant 2/3 de ces désignations. Cela sera une révolution.

1.3) Une Assemblée Générale de l'ordre sera organisée, chaque année, durant laquelle tout confrère pourra poser toute question au Bâtonnier, vice Bâtonnier et aux 42 MCO.

1.4) Tout confrère qui le souhaite aura accès aux comptes de l'ordre lors d'une data room organisée fin mai de chaque année.

1.5) Tous les postes de direction d'avocats missionnés (SG, directeur de la déontologie, directeur de règlement des litiges professionnels, avocats de l'ordre des avocats) **seront ouverts aux 34 000 confrères et non plus réservés aux ordinaux !**

1.6) Nous voulons plus de votant aux élections ordinales. C'est pourquoi nous créons une **exonération de ses cotisations ordinales de 30 euros**, pour tout/e avocat/e qui participe aux élections ordinales.

1.7) Nous voulons utiliser les anciens locaux (3000 m2) de la Carpa place Dauphine, qui sont vides depuis 3 ans, pour créer des bureaux à louer à des prix compétitifs pour les consœurs et confrères.

2) Des engagements pour les 14 000 avocates et avocats collaborateurs car ils sont l'avenir du Barreau

Il y a 14 000 avocates et avocats collaborateurs dont 70% de femmes et 30 % hommes.

Ils représentent 40% du Barreau de Paris.

Ils sont l'avenir du Barreau et ils travailleront jusqu'en 2050 /2060.

2.1) Nous voulons créer un droit au télétravail opposable au cabinet de 2 jours par mois, **pour les avocates, avocats collaborateurs et élèves avocats**. Ceci permettra **une meilleure qualité de vie** pour les avocats et une **meilleure productivité pour les cabinets**. Parallèlement, nous **aiderons les cabinets à s'équiper en VPN**.

2.2) Nous voulons un plan d'urgence pour lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles et le harcèlement et pour l'égalité de rémunération femmes / hommes au sein des cabinets. Pour cela, le Bâtonnier, la Vice-Bâtonnier et les 42 MCO se rendront, une fois par mois, chacun dans un cabinet différent, pour rappeler les principes essentiels qui régissent notre profession !

Nous recruterons également des avocats missionnés pour renforcer le service Déontologie de l'ordre.

2.3) Pour favoriser la parentalité, nous faciliterons l'obtention de place en crèche à Paris et Ile de France les avocates et avocats qui ont des jeunes enfants.

2.4) Le minimal ordinal passera à 4 300 euros HT, sauf **demande motivée du cabinet**, qui sera appréciée par le **rapporteur de l'ordre**.

2.5) L'ordre organisera un référendum, **mi-2026**, sur la mise en place **d'une assurance perte de collaboration généralisée et payée par l'ordre**. Ceci devient possible notamment avec les résultats cumulés exceptionnels de la CARPA de 70 000 000 d'euros en 2023/2024

2.6) Le Bâtonnier donnera des instructions à ses délégués à l'arbitrage **pour faire requalifier les contrats de collaboration libérale en contrat de travail lorsque les collaborateurs sont empêchés par leur cabinet de développer leur clientèle personnelle**.

3) Un Bâtonnat impartial et pas un Bâtonnat d'apparat

L'ordre doit montrer l'exemple par le haut.

C'est notre quoi qu'il en coûte.

3.1) Le Bâtonnier, les 42 MCO devront faire **une déclaration d'intérêts** qui sera publiée sur le site de l'ordre.

Ceci a pour objet de prévenir les conflits d'intérêts au sein de l'ordre. A cet égard, l'agence de communication de l'ordre ne pourra pas être l'agence du Bâtonnier élu pour éviter favoritisme et conflit d'intérêts.

3.2) Nous mettrons en œuvre, au 1^{er} janvier 2026, **toute mesure d'économie** (ex. : internalisation du bulletin du bâtonnier = **économie de 500 000 euros sur 2 ans** et redéploiement du Paris Legal Makers à la Maison du Barreau = **économie de 700 000 euros**).

3.3) Nous voulons un débat participatif sur l'utilisation des bénéfices exceptionnels de la CARPA (plus de 70 000 000 d'euros cumulés au total en 2023 et 2024).

Ensemble nous réduirons la fracture ordinale.

Changeons l'ordre !

Les 10 et 12 décembre 2024, votez et faites voter pour le binôme CHHUM / MARAN !

A bientôt,

Vos biens dévoués confrères,

Frédéric CHHUM / Christine MARAN

Notre site de campagne est en ligne

<http://www.chhum-maran-batonnat2026.paris/>

PS 1 : Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :
secretariat@chhum-avocats.com

Frédéric CHHUM avocat et ancien membre du conseil de l'ordre des avocats de Paris (mandat 2019-2021)

CHHUM AVOCATS (Paris, Nantes, Lille)

e-mail: chhum@chhum-avocats.com

www.chhum-avocats.fr

<https://www.instagram.com/fredericchhum/?hl=fr>

.Paris: 34 rue Petrelle 75009 Paris tel: 0142560300

.Nantes: 41, Quai de la Fosse 44000 Nantes tel: 0228442644

.Lille: : 45, Rue Saint Etienne 59000 Lille – Ligne directe +(33) 03.20.57.53.24